

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNAN

DU 1^{er} octobre 2019

L'an 2019, le premier octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christine Favier, Maire.

Présents :

Christine FAVIER (Maire), Patrick RIOLINO (Adjoint), Jacques PINEAU (Adjoint), Jean-Michel DOUX, Faustino ZANFONI, Anne IRWIN et Jean-Noël GUENEAU

Excusé :

Absent : M MITIC NIKOLA

Secrétaire de réunion : Patrick RIOLINO

Approuve la séance précédente

Séance ouverte à 18h :

Ordre du jour :

- Ancienne Eglise paroissiale Notre Dame d'Asnan
- Restauration Vitrail : Subvention DRAC
- Prime annuelle 2019 (Contrat CUI –CAE)
- Questions diverses

ANCIENNE EGLISE PAROISSIALE NOTRE DAME D'ASNAN

Le Conseil Municipal demande une réunion avec la DRAC afin d'obtenir des réponses concrètes au sujet des possibles subventions mais qu'aucun engagement ne peut être pris à 6 mois des élections afin de laisser la liberté au prochain Conseil Municipal.

OBJET DE LA DELIBERATION : PRIME ANNUELLE 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents titulaires de la commune, depuis le 1^{er} janvier 2019,

Les agents titulaires auront en fin d'année un complément indemnitaire annuel sur la base d'un forfait maximum de 1260€/an qui sera proratisé en fonction du temps de travail de chaque agent.

Un arrêté du maire sera pris pour chaque agent.

Concernant l'agent M ROUSSEAU Philippe qui est contractuel (Contrat Unique d'Insertion) percevra une prime exceptionnelle et devra être délibérée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

De fixer également une prime exceptionnelle à l'agent contractuel Monsieur ROUSSEAU Philippe en fin d'année sur la même base forfaitaire que le CIA (1260 x24/35) soit 864€.

Et autorise le Maire à signer les documents.

Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte de commander un nouveau numéro le 7 A bis dans la Rue d'Egypte.

La séance est levée à 19h30.